



IN HOC SIGNO VINCES
 25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL
JOSEPH BEGIN
 Directeur-Propriétaire
 Téléphone: Bell Main 6374.

La Croix

Le Samedi, 21 Juillet 1917. Vol. XV. — No 11

JOURNAL CATHOLIQUE
 25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

ABONNEMENT

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.50

MONTREAL ET BANLIEUE

(par la poste)

1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.50

STATS-UNIS

STRANGER (Union postale)

1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.50

Un numéro 5 sous

FF.: Anglo-Yankees et la grande guerre

La Couronne anglaise est terriblement exposée

Que la guerre universellement révolutionnaire, dont le crime archimaçonique de Serajevo fut le commencement, soit une convulsion préparée, de longue main, de façon occulte, par les sociétés secrètes, scélératement antichrétiennes, il n'est ni possible ni permis aujourd'hui d'en douter. On peut l'affirmer hautement: c'est la guerre de la maçonnerie.

Libre absolument, partout, désormais, la maçonnerie internationale, née dans l'ancienne Ile des Saints (l'Angleterre) il y a deux cents ans, est l'âme de ces sectes de mensonge, d'illusion et de crime, masquées d'humanitarisme.

En poussant, par tous les moyens, à la guerre, elle fait retentir par mille bouches complices, conscientes ou inconscientes, ses vieux grands mots menteurs de liberté, d'émancipation, de fraternité, de progrès, de civilisation, d'union des peuples, libérés, dit-elle, et cela dans le plus épouvantable massacre de tous les temps.

Il y avait deux cents ans que, malgré les avertissements de plusieurs Papes, la grande catastrophe, couronnant l'apostasie prédite des nations, se préparait à vue d'oeil.

Le premier épisode sanglant en fut, en France, la grande révolution du XVIIIe siècle, fille de celle du XVIe, elle-même inspirée par les sectes juvéniles secrètes de la prétendue Renaissance, mères de la maçonnerie impériale et internationale, fondée dans l'empire par la protestante Angleterre, fille de la luthérienne Allemagne.

Le doute sur le fait que la guerre, avec ses bouleversements, concomitants ou consécutifs, soit voulue par la maçonnerie universelle, en dépit d'apparences provisoirement contradictoires, résultant de comédies scissionnaires jouées au sein de la secte internationale triomphante, vient d'être dissipé par l'entrée officielle de la République Etoilée dans la grande fournaise.

Une revue protestante anglaise de Boston, *The Christian Science Monitor* (19 mai), reproduite par la *Fortnightly Review*, de Saint-Louis, signale un fait révélateur en termes précis. Il s'est passé pendant le séjour, aux Etats-Unis, de la mission impériale Balfour.

«Le fait, dit la revue de Boston, n'est généralement pas connu dans le monde.

«La mission anglaise a servi à mettre la maçonnerie impériale en rapports plus étroits avec celle d'Amérique. Lorsque les FF. de Washington (Siège du Suprême Conseil maçonnique central d'Amérique, haute maçonnerie internationale) apprirent que F. F. P. Robinson, un des membres de la mission Balfour, était le Vén. Maître d'une loge de Londres, ils l'invitèrent à une tenue secrète de la Gr. L. du district de Columbia (Washington). Le F. anglais y fut reçu par le F. Gr. Maître, James W. Witten, qui prononça un discours exprimant les

sentiments de fraternité qui existaient entre les FF. des deux nations.

«Par un vote unanime de la Gr. L., le F. Robinson fut chargé d'un message de salutation pour la Gr. L. de Londres, message qu'il a dû apporter en Angleterre et remettre aux autorités mêmes de la Gr. L.

«A une tenue de la loge St-Jean (sic), à Washington, deux jours après, le F. Robinson fit le présent d'un tablier maç. En échange il reçut une coupe d'amour (*loving cup*), ornée d'une inscription appropriée.

La revue ajoute:

«Le F. visiteur anglais, dans un discours adressé à la loge, mais qui, en réalité, s'adressait aux FF. des Etats-Unis, fit illusion à la grande crise qui aujourd'hui harasse la civilisation. Il parla de la grande espérance que les FF. d'Angleterre entretiennent de voir les FF. des Etats-Unis se tenir à côté des FF. impériaux dans leur lutte pour établir des gouvernements libres et pour le triomphe de la démocratie.»

Quelques remarques:

I. Il est évident que la mission Balfour a servi de masque à une mission secrète intermaçonnique autrement importante, de la part de la haute maçonnerie impériale, sans laquelle l'empire n'existerait pas. Son intérêt capital exige le triomphe de l'Empire dans une victoire finale, au profit de la souveraineté occulte de la secte mondiale, souveraineté dénoncée il y a 33 ans par Léon XIII.

II. Le F. ambassadeur *in partibus* de Londres ne peut pas être le premier venu. Le Vén. Maître, doit être un haut maçon, choisi tout exprès, non pas par la Gr. L. bleue, inférieure, mais par les 33 FF. trente-fois maçons du Suprême Conseil de Londres, rouge.

Et c'est auprès du Sup. Conseil central américain que F. Robinson a dû être envoyé spécialement de Londres, chargé d'instructions secrètes à l'adresse de la haute maçonnerie internationale du pays yankee, fille de la maçonnerie anglaise (Première loge fondée à Boston, par des FF. émissaires de Londres, en 1733.)

III. Pour dissimuler le fait et cacher la haute intervention occulte de Londres — dont le Sup. Cons. s'occupe exclusivement de religion et de politique, c'est le haut F. Witten, à la tête de la Gr. L. de Columbia (subordonnée au Sup. Cons. de Washington comme la Gr. L. de Londres l'est au Sup. Cons. de là-bas), qui a été chargé, officiellement, de recevoir l'envoyé spécial du Sup. Cons. de Londres, au lieu des FF. supérieurs de Washington, restés dans l'ombre.

Les Sup. Cons. s'occupant seuls, au fond, des relations intermaçonniques mondiales.

IV. Naturellement, la revue américaine n'a rien pu savoir du fait occulte, F. Robinson ayant gardé sur ce point le plus profond silence en la tenue de la Gr. L. où il était invité. Mais, en réponse au message secret de Londres destiné aux hauts FF. de Washington le haut F. Witten a été chargé de confier, en loge, à l'émissaire de Londres une réponse sur laquelle le *Monitor*, de Boston, n'a pu avoir aucune information et pour cause.

V. Ce que la revue rapporte du

discours robinsonien, après la réception de la «coupe d'amour» symbolique, serait pourtant de nature à donner un indice sur la signification du message porté aux FF. républicains yankees.

Pour tous les FF. d'Amérique — y compris ceux du Canada, à qui le discours est également adressé — l'idéal d'un «libre gouvernement», même pour le haut F. R. Borden, de la loge *Harmony* (Ontario), est inséparable de l'idéal républicain, à l'instar des républiques des Etats-Unis, du Mexique, du Portugal et de France, sous l'hégémonie maçonnique, plus ou moins affichée.

C'est dans le même sens que la maçonnerie internationale comprend la «démocratie», autre grand mot du répertoire des alliés, prodigué par toutes les puissances officielles soumise aux puissances secrètes, y compris Wilson et la «nouvelle» Russie.

On sait documentairement, que la république, en France, qu'il ne faut pas confondre avec le peuple français, a pour mission spéciale d'organiser partout, à la faveur de la guerre révolutionnaire, préméditée en France, en 1912, cette espèce de démocratie, en un mot la République universelle. (1)

VI. Il est donc permis de croire, ou de craindre, que les messages secrets internationaux entre Londres et Washington, doivent avoir trait non seulement à la grande guerre internationale — devenue mondiale, grâce à Wilson — mais encore et surtout à la démocratisation maçonnico-républicaine de l'empire anglais cromwellisé.

C'est ce que laisse suffisamment entendre, même aux oreilles du royal fils de feu F. Edouard VII, le manifeste Wells, lancé récemment par le *Thunderer* londonien du haut F. impérial Harmsworth-Nordcliffe, continué, aux Etats-Unis, du missionnaire impérial Balfour.

Il paraît qu'avant de mourir, Edouard VII aurait averti le futur Georges V:

«Tu règneras, mais tu seras le dernier.»

Et comme, pas plus que le dernier des Hohenzollern de Prusse, le dernier des Hanovre d'Angleterre, rompant avec des traditions ancestrales, n'a jamais voulu «appartenir» à la maçonnerie impériale, il ne faudrait s'étonner de rien, pour l'avenir...
 UN EX-DIPLOMATE.

UN AVEU

Du *Toronto Telegram*, 12 juillet 1917, journal conscriptionniste:

«Toutes les erreurs enregistrées dans les pires jours du département de la Milice, à Ottawa, ne changent pas le fait historique que les provinces du Canada ont obtenu un plus grand triomphe pour le principe de l'enrôlement volontaire que celui qui a été remporté par aucune autre nation britannique, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande.»

(1) *Compte-rendu des travaux du Gr. Or.*, de Paris, 16 janvier, 28 fév. 1897, page 10. *Compte-rendu du Convent du Gr. Or.*, Paris 1895, p. 209: «La Maçonnerie s'efforce de préparer les Etats-Unis non seulement d'Europe, mais de la terre entière.»

Les élections générales ET La Conscription

La petite majorité de vingt voix que M. Borden a obtenue en faveur de sa résolution demandant aux autorités anglaises de prolonger d'un an le parlement canadien actuel ne lui permet pas d'éviter les élections générales. Nous les aurons en septembre ou octobre.

Quant à la conscription, il est probable qu'elle sera définitivement votée telle quelle par le sénat et la chambre basse.

Sera-t-elle mise en vigueur immédiatement après que le gouverneur général l'aura signée, comme l'autorise le texte même du projet de loi?

Le gouvernement Borden ne profitera-t-il pas des quelques semaines qui lui resteront pour mettre en mouvement cette odieuse machine?

Et le gouvernement qui lui succédera, supposé qu'il ait pour chef M. Graham, au lieu de M. Laurier, aura-t-il le courage de l'arrêter et de rappeler du front les milliers de Canadiens qu'elle y aura envoyés? Tout est à craindre.

Cependant, nous espérons que les élections démontreront si clairement et si fermement que le peuple est en grande majorité opposé à la conscription, qu'aucun gouvernement ne pourra plus même penser à la favoriser.

Joseph BEGIN.

NOTES et Critiques

Compère renard Weldon

L'échevin Weldon voudrait créer, pour administrer la cité de Montréal, une commission de cinq membres, dans laquelle, naturellement, entrerait au moins deux membres de langue anglaise. Assez, compère renard!

De mauvais augure pour l'Angleterre

Le comté de Clare, Irlande, vient d'élire le candidat de la «Sinn Fein» par une grosse majorité contre le candidat nationaliste. Les «Sinn Fein» sont des partisans d'une république irlandaise. C'est le troisième député aux Communes anglaises que cette société fait élire depuis un mois. A remarquer, en outre, que tous trois avaient été condamnés à la peine capitale pour avoir dirigé le mouvement révolutionnaire irlandais l'an dernier.

L'Allemagne continuera la guerre

Bethmann-Hullweg a donné sa démission comme chancelier allemand. Vu qu'il se rapprochait de plus en plus des socialistes modérés, les pangermanistes lui ont signifié de prendre son congé. Son successeur, le Dr George Michaelis, est un partisan de l'aristocratie. Il plaît davantage aux conservateurs qui veulent une paix allemande avec annexions et indemnités.

Ce changement, dans le haut gouvernement de l'Allemagne, n'approche pas l'avènement de la paix.

Le Sénateur Landry entrevoit, comme nous, la fin de la Confédération

Grande démonstration de 15,000 personnes dimanche dernier, sur la place Jacques-Cartier à Québec, pour protester contre le projet de loi de la conscription. Les principaux orateurs: le sénateur Landry, M. Armand Lavergne et M. Laetare Roy.

Le Sénateur Landry a fait d'énergiques déclarations.

Après avoir rappelé son double attachement à Québec où il est né et dont il est le représentant au Sénat, l'ex-président du Sénat fait un bref historique des régimes administratifs qui se sont succédés au Canada jusqu'à la Confédération. Il rappelle qu'en 1840, après les troubles de 1837-38, pour punir ceux qui avaient combattu pour la liberté, on créa l'Union législative du Bas-Canada et de l'Ontario, dans l'espoir de noyer l'influence française de ce pays et de la détruire.

L'effort fut tenté pendant 27 ans, mais on constata l'inutilité de cette tactique, et l'Union tomba en botte. On conçut alors la Confédération qui était l'union fédérative de toutes les provinces du Canada, avec des dispositions qui garantissaient les droits des minorités. Il y a cinquante ans passés de cela. On en a fêté le cinquantenaire, récemment à Ottawa, en présence des représentants de tout le Dominion.

Qui représentait la province de Québec? J'ose à peine le nommer, dit le sénateur Landry. C'est un homme qui ne représente même plus le comté où il a été élu l'hiver dernier. A-t-il au moins en cette occasion fait honneur à sa nationalité? a-t-il prononcé un mot au nom de la province de Québec? Non, il ne le pouvait pas, car il n'est soutenu à Ottawa que par son propre vote et sa détermination de rester à son poste, de crainte qu'on ne trouve personne pour le remplacer s'il s'en va!

J'en connais qui ont démissionné parce qu'ils savaient qu'il y en avait pour les remplacer. Je ne vous scandaliserai pas en vous disant que je n'ai pas assisté au cinquantenaire de la Confédération. Mais, le même jour, je faisais un humble curé qui s'est dévoué pendant 25 ans au service de son pays et qui a donné tout son temps et son énergie à la cause du français, j'ai mis de côté la Confédération qui, entre parenthèses, s'en va au diable, pour aller fêter le curé Myrand.

Que voit-on, demande le sénateur Landry, après cinquante ans de confédération? On voit une province, l'Ontario, ameutée contre Québec.

Et comment cette province est-elle défendue? Non pas par nos hommes politiques, mais par les pères et les mères de familles de l'Ontario qui appartiennent à la race française. Les mères ont tout mis de côté pour protéger l'école et elles ont repoussé l'invasion des Boches de l'Ontario en nous donnant un exemple que nous pourrions suivre quand on nous demandera de défendre nos enfants.

Quels avantages la province a-t-elle retirés de la Confédération? Il y a quatre ans que les Canadiens français luttent contre le gouvernement de l'Ontario qui passe son temps à faire des mesures vexatoires et persécuteurs contre eux. Ils sont

allés jusqu'au pied du trône où ils ont gagné sur un point et perdu sur l'autre.

Le Saint Père, dit-il, est intervenu et nous a demandé la paix que nous avons toujours observée. Il a nommé alors un tribunal d'évêques et nous avons plaidé devant lui. Grâce à une indiscretion de l'un de nos adversaires, nous avons pu mettre devant lui un document émanant de l'évêque de London et démontrant que les évêques de l'Ontario étaient ligés contre les Canadiens français de cette province.

Après avoir dit que, sans hésitation, il a abandonné la présidence de ses compatriotes, le sénateur Landry déclare qu'il a demandé à Sir R. L. Borden d'intervenir. Si celui-ci avait voulu, il aurait pu museler la presse ontarienne et faire rentrer dans l'ordre ceux qui nous insultaient. Mais il a fait la sourde oreille et a refusé le désaveu de la législation du gouvernement de l'Ontario, qui lui était demandé.

M. Landry refait ensuite l'histoire des procédés entamés devant les tribunaux. Il dénonce l'indifférence du ministre de la Justice qui refuse d'agir parce qu'il ne pense pas comme nous et qui trouve toujours des prétextes pour ignorer les requêtes qui lui sont adressées. Il espère que le temps viendra où il aura le sort qu'il mérite.

Abordant la question de la prolongation du terme du Parlement, le sénateur Landry dit que c'est le défi le plus outrageant que l'on puisse offrir à l'électorat. On peut différer d'opinion au sujet de la conscription, qui peut sembler acceptable à quelques-uns, mais il ne croit pas qu'un homme doive noircir son blason en votant pour la prolongation. L'an dernier, il y avait unanimité sur cette question, mais cette année elle soulèvera une discussion considérable et une opposition vigoureuse dans les deux Chambres. Nous disons aux députés élus: vous n'avez pas le droit d'être là, parce que c'est le gouvernement impérial qui vous y tient.

«Je n'hésite pas à déclarer, dit le sénateur Landry, que si le gouvernement impérial consent à amender la constitution, à la demande d'une simple majorité, je serai le premier à m'élever contre la Confédération et à demander qu'on en sorte. Car si l'on fait cela, quelles garanties avons-nous? Et si après cinquante ans, ce sont là les résultats obtenus par la Confédération, il est temps d'y mettre fin et de chercher un autre régime au sein duquel on trouvera le repos.»

«Un vent de folie passe sur ce continent et le bill de la conscription n'est que le résultat de l'effolement des esprits.»

A NOS LECTEURS

Le compte d'abonnement que vous avez reçu, ne le mettez pas trop loin sur votre table de travail afin de ne pas l'oublier et de nous obliger.

L'IDEAL CATHOLIQUE

vous intéressera.

\$1.00 par année.

25 rue Saint-Gabriel... Montréal.

"Compagnie des Services Publics".

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-unième jour d'avril 1917, constituant en corporation François Lapointe, comptable; Albertine Hudon, sténodactylographe; Armand Gauthier, comptable; Eléonore Lauzon et Adrienne Balthazard, sténodactylographes, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Manufacturer, commercer, exploiter comme principal ou agent; entreprendre, exécuter, acquérir tous travaux d'utilité publique; acquérir de toutes corporations, compagnie, société ou personne tous privilèges, permis et immunités, droits et propriétés, valeurs et biens, ou partie divisée ou indivise d'iceux, les vendre ou autrement en disposer;

Conformément au chapitre 51, de 4 Geo. V, Québec, hypothéquer, garantir ou mettre en gage, pour garantir le paiement de ses obligations, ou déventures, ses biens mobiliers ou immobiliers présents ou futurs qu'elle possède ou possèdera dans la province;

Emettre et céder comme acquittées et non appellables les ou des actions, déventures ou autres valeurs de la compagnie en paiement complet ou partiel des acquisitions par la compagnie, ou pour services rendus ou à rendre à la compagnie;

Souscrire, recevoir en paiement ou en garantie, acquérir et posséder des actions et autres valeurs d'autres compagnies et en disposer;

S'associer ou se joindre avec d'autres compagnies;

L'énumération des pouvoirs accordés par les présentes ne sera pas interprétée comme excluant ceux que la loi confère à cette compagnie, sous le nom de «Compagnie des Services Publics», avec un fonds social de douze mille piastres (12,000.00), divisé en six cent (600) actions de vingt piastres (\$20.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-et-unième jour d'avril 1917.

Le sous-secrétaire de la province,
C.-J. SIMARD.

"Compagnie d'Aqueduc du Lac Saint-Jean".

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-unième jour d'avril 1917, constituant en corporation François Lapointe, comptable; Albertine Hudon, sténodactylographe; Armand Gauthier, comptable; Eléonore Lauzon et Adrienne Balthazard, sténodactylographes, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Manufacturer, commercer, exploiter comme principal ou agent; entreprendre, exécuter, acquérir tous travaux d'utilité publique; acquérir de toutes corporations, compagnie, société ou personne tous privilèges, permis et immunités, droits et propriétés, valeurs et biens, ou partie divisée ou indivise d'iceux, les vendre ou autrement en disposer;

Conformément au chapitre 51, de 4 Geo. V, Québec, hypothéquer, garantir ou mettre en gage, pour garantir le paiement de ses obligations, ou déventures, ses biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs, qu'elle possède ou possèdera dans la province;

Emettre et céder comme acquittées et non appellables les ou des actions, déventures ou autres valeurs de la compagnie en paiement complet ou partiel des acquisitions par la compagnie, ou pour services rendus ou à rendre à la compagnie;

Souscrire, recevoir en paiement ou en garantie, acquérir et posséder des actions et autres valeurs d'autres compagnies et en disposer;

S'associer ou se joindre avec d'autres compagnies;

L'énumération des pouvoirs accordés par les présentes ne sera pas interprétée comme excluant ceux que la loi confère à cette compagnie, sous le nom de «Compagnie d'Aqueduc du Lac Saint-Jean», avec un fonds social de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en quinze cents (1,500) actions de vingt piastres (\$20.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Metabetchouan.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-et-unième jour d'avril 1917.

Le sous-secrétaire de la province,
C.-J. SIMARD.

"Compagnie d'Aqueduc du Cap-de-la-Madeleine".

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-unième jour d'avril 1917, constituant en corporation François Lapointe, comptable; Albertine Hudon, sténodactylographe; Armand Gauthier, comptable; Eléonore Lauzon et Adrienne Balthazard, sténodactylographes, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Manufacturer, commercer, exploiter comme principal ou agent; entreprendre, exécuter, acquérir tous travaux d'utilité publique; acquérir de toutes corporations, compagnie, société ou personne tous privilèges, permis et immunités, droits et propriétés, valeurs et biens, ou partie divisée ou indivise d'iceux, les vendre ou autrement en disposer;

Conformément au chapitre 51, de 4 Geo. V, Québec, hypothéquer, garantir ou mettre en gage, pour garantir le paiement de ses obligations, ou déventures, ses biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs qu'elle possède ou possèdera dans la province;

Emettre et céder comme acquittées et non appellables les ou des actions, déventures ou autres valeurs de la compagnie en paiement complet ou partiel des acquisitions par la compa-

gnie, ou pour services rendus ou à rendre à la compagnie;

Souscrire, recevoir en paiement ou en garantie, acquérir et posséder des actions et autres valeurs d'autres compagnies et en disposer;

S'associer ou se joindre avec d'autres compagnies;

L'énumération des pouvoirs accordés par les présentes ne sera pas interprétée comme excluant ceux que la loi confère à cette compagnie, sous le nom de «Compagnie d'Aqueduc du Cap-de-la-Madeleine», avec un fonds social de quatre-vingt-dix-neuf mille piastres (\$99,000.00), divisé en quatre mille neuf cent cinquante (4950) actions de vingt piastres (20.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-et-unième jour d'avril 1917.

Le sous-secrétaire de la province,
C.-J. SIMARD.

L'Idéal Catholique

REVUE MENSUELLE ILLUSTREE

Guide sûr

Informations

Bons conseils

Saine littérature

Utile et agréable

ABONNEMENT

Un an, 1 numéro chaque mois \$ 1.00

Un an, 10 numéros chaque mois 8.00

Un an, 20 numéros chaque mois 12.00

25, rue Saint-Gabriel, 25

MONTREAL

Joli Cottage

EN BRIQUES

complètement isolé, fini à la moderne il y a deux ans.

Planchers en merisier verni et glacé.

A VENDRE

35 ave Piedmont

Tout près de la nouvelle Basilique Saint-Joseph, Mont Royal.

Bonnes conditions

S'adresser à 35 ave Piedmont,

MONTREAL

ACHETEZ

AUJOURD'HUI !!!

N'attendez pas plus longtemps pour acheter les fourrures dont vous avez besoin.

Le nombre des peaux offertes sur le marché, cette année, est sensiblement inférieur à celui des années passées, ce qui fait prévoir une augmentation dans le prix des fourrures, l'automne prochain.

N'attendez pas cette hausse inévitable: profitez dès aujourd'hui des magnifiques occasions et des rabais extraordinaires que nous offrons.

Chas Desjardins & Cie

LIMITEE

130, rue St-Denis

MONTREAL

SUR LA

Question de la Guerre

La "Croix" s'inspire

A ROME

Et se documente aux

Meilleures sources d'information.

AVIS

Quelques amis de la langue française désirant prendre part à notre troisième Concours, nous en avons étendu le délai au 20 mai. Mais, après cette date aucun manuscrit n'a pu être accepté pour ce concours.

TROISIEME Grand Concours

DE Langue Française

ORGANISE PAR L'IDEAL CATHOLIQUE

Dix Piastres en Or

Seront données au concurrent qui aura fait la meilleure composition en français sur le sujet suivant:

L'action civilisatrice de l'Eglise Catholique au Canada.

CONDITIONS:

1. Ont droit de concourir toutes les personnes abonnées à l'IDEAL CATHOLIQUE pour au moins un an.
2. Les concurrents dont les travaux sont parvenus au bureau de l'IDEAL CATHOLIQUE avant 5 heures le 20 mai 1917.
3. Tout travail qui a plus de 1,500 mots est rejeté.
4. La composition qui aura mérité à son auteur le prix ci-haut mentionné sera publiée dans l'IDEAL CATHOLIQUE avec le nom de l'auteur et celui de l'institution à laquelle il appartient.

Autres Concours

Chaque mois l'Idéal Catholique annoncera ici-même un nouveau concours de langue française.

L'Évangile

Le 8e dimanche après la Pentecôte

S. Luc, XVI

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Un homme riche avait un économe qui fut accusé devant lui d'avoir dissipé son bien. Il le fit venir, et lui dit: Qu'est-ce que j'entends dire de vous? Rendez-moi compte de votre administration; car je ne veux plus désormais que vous gouverniez mon bien. Alors, l'économe dit en lui-même: Que ferai-je, puisque mon maître m'ôte l'administration de son bien? Je ne puis cultiver la terre, et j'aurais honte de mendier. Je sais ce que je ferai, afin que, quand on m'aura ôté mon emploi, je trouve des gens qui me reçoivent chez eux. Il fit donc venir l'un après l'autre tous les débiteurs de son maître et il dit au premier: Que devez-vous à mon maître? Cent barils d'huile, répond celui-ci. L'économe a dit: Tenez, voilà votre obligation; asseyez-vous vite, et faites-en une de cinquante. Il dit ensuite à un autre: Et vous, que devez-vous? Celui-ci lui répondit: Cent mesures de froment. Tenez, lui dit-il, voilà votre billet, faites-en un de quatre-vingts. Le maître loua cet économe infidèle de ce qu'il avait agi en homme intelligent; car les enfants du siècle sont plus habiles dans la conduite de leurs affaires que les enfants de lumière. Et moi, ajouta Jésus, je vous dis aussi: Employez les richesses d'iniquité à vous gagner des amis, afin que, quand vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les demeures éternelles.

Le calendrier de la semaine

- Dimanche, 22 juillet — VIII Pette côte.
- Lundi, 23 — S. Apollinaire, évêque et martyr.
- Mardi, 24 — Ste Christine, vierge et martyre.
- Mercredi, 25 — S. Jacques le Majeur, apôtre.
- Jeudi, 26 — Ste Anne, mère de la B. V. Marie.
- Vendredi, 27 — S. Pantaléon, martyr.
- Samedi, 28 — SS. Nazaire et Celse, martyrs.

La Paix dans la Justice

LETRE DE Mgr BÉLIVEAU

S. G. Mgr Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, a adressé à son clergé, la circulaire suivante:

Archevêché de Saint-Boniface, le 29 juin 1917.

Chers Messieurs,

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la Confédération, l'autorité civile, représentée par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, nous demande des prières spéciales pour attirer sur ce pays les bénédictions de Dieu.

Vous chanterez le *Te Deum* à la fin de la messe paroissiale, le 1er juillet prochain ou le dimanche suivant, pour remercier Dieu des grâces reçues et avant le *Tantum Ergo* du salut de l'après-midi, vous chanterez le psaume *Miserere* pour demander pardon des fautes commises par les individus comme par les gouvernants, fautes qui sont de nature à retarder pour ce pays l'ère de prospérité et de paix que nous lui souhaitons. Que ceux qui gouvernent comprennent bientôt que la paix n'est possible que dans la justice: *Justitia et pax osculatae sunt* (Ps. LXXXIV, 2), et que c'est en vain qu'on espère avoir la paix, quand la justice distributive n'est pas concédée à tous également par ceux qui détiennent l'autorité publique.

Veillez me croire, chers messieurs, votre tout respectueusement dévoué en N.-S.

† ARTHUR,
Arch. de Saint-Boniface.

Sermon à la Cathédrale

Le dimanche, 1er juillet, S. G. Mgr Béliveau fit la visite pastorale de la paroisse de Saint-Boniface et, dans son sermon à la cathédrale, développa les pensées de sa circulaire. Voici un résumé de ce sermon que nous donnent les *Cloches de Saint-Boniface*:

«Allez, enseignez toutes les nations, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé: et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde.» (Math., XXVIII, 19-20).—Ce texte, par lequel Notre-Seigneur a confié aux apôtres et à leurs successeurs une mission divine, est particulièrement approprié à la visite pastorale et à ce jour où l'Eglise célèbre la solennité des saints apôtres Pierre et Paul et la fête du Précieux Sang. Rappelant la vocation de ces deux grands apôtres qui prêchèrent l'évangile du Christ, Monseigneur dit que sa mission comme la leur est de prêcher la vérité intégrale, telle qu'on la trouve dans l'évangile. Pas un iota n'en peut être changé. La vérité ne peut pas faire de pacte avec l'erreur. Il est impossible d'en venir à une entente avec ceux qui se reposent sur leur interprétation personnelle de l'évangile, qui en retranchent ce qui ne cadre pas avec leurs vues ou y ajoutent ce qui leur semble nécessaire pour établir leurs thèses. L'Eglise catholique a reçu l'évangile des apôtres et elle a la mission d'en expliquer le texte. Elle redit, à travers les siècles, à ceux qui veulent arrêter la parole divine sur ses lèvres, ce que les apôtres répondaient à ceux qui voulaient les empêcher de prêcher: «Vous pouvez nous mettre en prison, vous pouvez nous charger de chaînes, vous pouvez nous faire mourir; mais nous ne pouvons pas ne pas prêcher Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié.»

Faisant allusion à la proclamation de Sir James Aikins demandant aux différentes dénominations religieuses de la province de prier Dieu pour la prospérité du Canada, à l'occasion du jubilé de la Confédération, il dit qu'il n'est que trop heureux de louer ce bon exemple donné par le représentant du roi. Son Honneur a parfaitement raison d'affirmer que le pays ne peut arriver à aucun résultat vraiment solide s'il ne met Dieu de son côté. Les nations, qui abandonnent Dieu et la justice, sont, en effet, vouées à recueillir des fruits amers et finalement à tomber en ruine.

Quant à la célébration du cinquantième anniversaire de la Confédération, elle ne peut, dans les circonstances présentes, alors que le contrat n'a pas été observé par l'une des parties contractantes, susciter beaucoup d'enthousiasme chez l'autre. Ce que la partie lésée peut faire de mieux, c'est de commémorer l'anniversaire dans la prière, en demandant à Dieu de faire prévaloir la vérité et la justice dans les conseils des gouvernants du pays.

Les Pères de la Confédération, dans leurs vues élevées de véritables hommes d'Etat, ont voulu faire un pacte qui assurât aux minorités catholiques et protestantes le plein droit aux écoles séparées, pour ne pas parler ici des autres droits garantis aux deux grandes races qui vivent sur le sol canadien. Seule la province catholique et française de Québec, à son très grand honneur, a été fidèle à observer ce pacte. Nul doute que Dieu lui tiendra compte de cet acte de justice, de même qu'il récompensera les efforts et les souffrances de ceux qui ont lutté et luttent encore dans les autres provinces pour faire revivre l'esprit des Pères de la Confédération et revendiquer les droits foulés aux pieds par leurs successeurs du dernier quart de siècle.

On se plaint des complications qui surgissent dans notre pays et de l'état de malaise général qui l'agite. Peut-on s'en étonner et peut-il en être autrement quand gouvernants

et gouvernés marchent dans les voies de l'injustice, manquent à la foi jurée et violent les lois divines. Les individus sont immortels et ils seront punis ou récompensés dans la vie future, mais les nations et les pays, comme les provinces, ne participent pas à cette immortalité: voilà pourquoi leurs fautes doivent être punies dès ici-bas. On a semé le vent, on récolte la tempête. On a voulu se passer de Dieu, mais, selon l'expression du Psalmiste, Dieu se moque de ces sottises prétentives. Seule l'observation des commandements de Dieu, dans l'ordre social comme dans la vie privée, peut assurer le vrai bonheur et la vraie prospérité.

Choses et autres

La dernière offensive russe

Une dépêche de Petrograd nous annonce que les Russes ont enfin pris l'offensive contre les Autrichiens dans la direction de Zlochov et de Lemberg. Elle dit qu'ils ont enlevé les positions fortifiées à l'ouest de Stanislau, et qu'ils ont fait 7,000 prisonniers. Cette offensive se continuerait.

Cependant, quatre ministres viennent de sortir du cabinet russe qui ne passe par une crise politique, et l'anarchie règne à Petrograd.

L'importance que peut avoir cette offensive est assez problématique.

Jusqu'aux cloches de la cathédrale

Les cloches d'Alsace s'en vont pour ne plus revenir. Celles de la cathédrale de Strasbourg n'ont même pas été épargnées. Trois d'entre elles ont été descendues dernièrement.

La grosse cloche de l'angélus se trouve parmi celles qui vont être fondues. Elle avait été montée avec deux autres, en 1806, pour remplacer les cloches qui disparurent lors de la grande Révolution.

Zeppelins et avions

L'Allemagne a cessé de construire des zeppelins parce qu'ils ne sont pas d'une utilité militaire propor-

tionnée au prix qu'ils coûtent. Par contre, elle fabrique plus d'avions que jamais. Les derniers raids qu'elle a faits sur l'Angleterre à l'aide d'avions, avec succès, paraissent avoir motivé ce changement.

La prolongation du Parlement

Mardi, M. Borden a soumis aux Communes une résolution demandant au gouvernement anglais de prolonger le parlement actuel jusqu'au 7 octobre 1918.

M. G. P. Graham, ancien ministre libéral, a aussitôt proposé en amendement que cette résolution ne pourra être discutée que lorsque le gouvernement aura créé la conscription de la richesse.

«Avant de demander au gouvernement impérial d'accorder une année d'existence de plus au parlement canadien, nous devons faire entrer dans nos statuts une loi réglant la mobilisation de toutes les forces du pays.» a-t-il dit en terminant son discours.

MM. Laurier, Pardee, E. M. MacDonald, Dr Clark, Foster, Blain et Oliver ont aussi parlé sur ce sujet.

Cet amendement a été rejeté par une majorité de dix-sept voix et le vote a été pris incessamment sur la motion principale. Le gouvernement l'a emporté par 82 voix contre 62, soit une majorité de 20.

Voici le détail du scrutin:

Pour la prolongation du Parlement:

Ames (Sir Herbert) Armstrong (Lambton), Armstrong (York, Ont.), Arthurs, Ball, Barnard, Bennett (Simcoe), Best, Blain, Borden (Sir Robert), Bowman, Boyce, Boys, Brabazon, Bradbury, Burnham, Burrell, Carrick, Champagne, Clark (Bruce), Clark (Red Deer), Clarke (Wellington), Clements, Cochrane, Cromwell, Crothers, Cruise, Currie, Doherty, Donaldson, Fisher, Foster (Sir George), Fripp, Glass, Green, Guthrie, Hanna, Hazen, Henderson, Hughes (Sir Sam), Jameson, Kemp, Lalor, Lewis, MacDonell, McLean (Queen's, I. P. E.), Meighen, Middleboro, Morphy, Morris, Munson, Munson, Nicholson, Nickle, Northrup, Paul, Rainville, Reid, Robidoux, Roche, Rogers, Schaffner, Scott, Sévigny, Sexsmith, Shepherd, Smith,

DANS LE 6e NUMÉRO DE L'IDEAL Catholique

Importante question traitée:

L'AUTONOMIE DU BAS-CANADA

Relié, l'IDEAL CATHOLIQUE fera, chaque année, un magnifique volume de plus de 250 pages. L'IDEAL CATHOLIQUE a un format de 11 pouces par 14 pouces avec une couverture de luxe et de belles illustrations.

ABONNEMENT:

Un an, 1 exemplaire chaque mois	\$ 1.00
Un an, 10 exemplaires chaque mois	\$ 8.00
Un an, 20 exemplaires chaque mois	\$ 12.00

Adressés à une ou plusieurs personnes et à un ou plusieurs bureaux de poste.

L'IDEAL Catholique

25, rue Saint-Gabriel, Montréal.

Steele, Stewart (Hamilton), Stewart (Hamilton), Stewart (Lancaster), Sutherland, Taylor, Theburn, Thompson (Yukon), Thomson (Qu'Appelle), Thornton, Turiff, Wallace, Webster, Weichel, Wilson (Wentworth), Wright. Total: 82.

Contre:

Achim, Barrette, Bellenger, Boivin, Bourassa, Boyer, Brouillard, Buchanan, Bureau, Cardin, Carvell, Cripp, Delisle, Demers, Deschamps, Devlin, Douglas, Ethier, Fortier, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, Gorman, Girard, Graham, Kay, Kyte, Lachance, Lafortune, Lamont, Lapointe (Montréal St-Jacques), Lantier (St-Wilfrid), Lemieux, MacNutt, McCoig, McCrae, McKenzie, Mareil (Bonaventure), Mareille (Bogot), Martin, Michaud, Mollow, Mondou, Murphy, Nesbitt, Oliver, Paquin, Papineau, Paquet, Pardee, Patenaude, Power, Proulx, Pugsley, Robb, Ross, Séguin, Tobin, Truax, Turgeon, Verville, White (Victoria, Alta), Wilson (Laval). Total: 62.

La "Convention" irlandaise

Un nouveau chapitre vient de s'ouvrir dans l'histoire, déjà si longue et si variée, des tentatives faites pour résoudre la question d'Irlande. On avait cru un moment qu'une transaction pourrait intervenir, grâce à la proposition qui avait été faite par Lloyd George et qui tendait à organiser provisoirement une sorte de Conseil administratif mixte, composé pour moitié des vingt-quatre députés de l'Ulster à la Chambre des Communes et, pour l'autre moitié, de délégués élus par le futur Parlement de Berlin, représentant les trois autres provinces de l'île. Mais cette conception n'a pas abouti. Accueillie avec quelque faveur par l'Ulster, elle a été repoussée aussitôt avec une grande énergie par tout le reste de l'Irlande et il a fallu l'abandonner. Mais, en la présentant à la Chambre des Communes, M. Lloyd George y avait joint une autre proposition, à titre subsidiaire, comme on dit dans le jargon du Palais de Justice. Pour le cas où l'expédition du Conseil mixte ne serait pas admise, il avait suggéré l'idée de réunir une assem-

blée qui ne serait pas élective, qui serait composée exclusivement d'Irlandais, et qui aurait pour mission de chercher une solution, l'adoption ou le rejet de cette solution demeurant réservé au Parlement de Westminster. La proposition principale ayant échoué, on s'est rabattu sur l'autre branche de l'alternative. Une «Convention» va donc être réunie. Elle n'aura pas de pouvoir législatif proprement dit. Elle délibérera sans aucune publicité. Son rôle sera, en réalité, consultatif. C'est le gouvernement qui en désignera les membres et le président.

En recourant à ce moyen de chercher une organisation pour l'Irlande, le gouvernement anglais ne s'est pas servi d'un procédé nouveau. Le mot même de «Convention», appliqué aux assemblées chargées d'étudier les problèmes constitutionnels, fait partie depuis longtemps du vocabulaire politique anglo-saxon.

Le gouvernement anglais espère que la Convention irlandaise aura un succès.

Cette espérance se réalisera-t-elle? Il serait difficile de former sur ce sujet un pronostic un peu sûr, et on n'en saurait trouver les éléments dans ce qui s'est passé à la séance de la Chambre des Communes où M. Lloyd George a fait connaître son intention de remettre la recherche de la solution du problème irlandais entre les mains des Irlandais eux-mêmes. Sans doute, cette annonce a été accueillie avec faveur; elle n'avait d'ailleurs pas à faire l'objet d'un vote et la Chambre, après avoir entendu les déclarations des différents partis irlandais, a simplement passé à l'ordre du jour. Mais, dans quelques-unes des courtes observations échangées entre eux, on a pu voir poindre la menace de dissensions bien difficiles à concilier. Sir John Lonsdale, le chef par intérim des Ulstériens pendant que sir Edward Carson siège au banc du gouvernement, a bien promis de consulter le Conseil de son parti, mais en affirmant hautement, dès à présent, que jamais et sous aucun prétexte l'Ulster ne se laissera induire ou contraindre à être représenté dans un parlement du Home Rule. De son côté, M. O'Brien, le porte-parole des nationalistes indépendants, a déclaré que l'Irlande ne consentira à aucun prix à se laisser couper en deux, soit temporairement, soit de façon permanente, «aussi longtemps que poussera l'herbe et que coulera l'eau». Ce ne sont pas là des symptômes très encourageants. Mais il ne faut pas en exagérer l'importance. Peut-être s'entendra-t-on mieux dans une assemblée moins nombreuse, composée de cent ou cent cinquante personnes, délibérant sans rhétorique et sans publicité. C'est le souhait que forment ardemment tous les amis de l'Irlande.

Perte d'un cuirassé anglais

Un communiqué officiel, publié par l'amirauté anglaise, annonce que le cuirassé anglais «Vanguard», de 19,500 tonnes, a coulé le 9 juillet.

Une explosion intérieure a causé le désastre pendant que le navire était à l'ancre. Vingt-quatre officiers et 71 hommes étaient absents au moment de l'explosion. Voici le communiqué: «Le cuirassé «Vanguard», capitaine James D. Dick, a sauté pendant qu'il était à l'ancre la nuit du 9 juillet, à la suite d'une explosion intérieure.

«Le navire a coulé immédiatement et il n'y a eu que 3 survivants parmi les membres de l'équipage qui étaient à bord, un officier et deux hommes. L'officier est mort depuis. Toutefois, 24 officiers et 71 hommes étaient absents à ce moment. Ce qui porte le nombre total des survivants à 97.

«Une enquête sérieuse a été commandée.»

A l'Imprimerie de la CROIX vous trouverez le bon travail à bon marché.